

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 22 / 06 / 2017.

**Présents** : ARIANE ALBARIC, ELISABETH BRUSSAT, SUZY CHAMPREDON, CEDRIC DAUDUIT, Céline Dessimond, LAURENT DOLCEMASCOLO, PATRICIA LACHAMP, MICHELE MASSE, DANIEL MAURIN, RICHARD PONCEPT, CHRISTIAN ROBIN, JEAN-LOUIS ROUVIDANT ET JULIEN THELLIER.

**Absents** : Jacqueline Baurry, Sophie Carre (pouvoir Christian Robin), Nathalie Chalard, FRANCK OZEO, STEPHANIE VOLPINI (POUVOIR ELISABETH BRUSSAT) ET PATRICK VITALIS.

## **I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Richard Poncept est élu secrétaire de séance.

## **II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 12 JUIN 2017**

Le compte-rendu du conseil municipal du 12/06/2017 est approuvé par l'assemblée.

## **III - DÉLIBÉRATIONS**

### **Elections Sénatoriales 2017**

Madame le Maire rappelle que, conformément à la circulaire ministérielle du 12 juin 2017 et à la circulaire préfectorale du 20 juin 2017, il y a obligation de désigner, ce 30 juin 2017, les délégués et suppléants qui devront voter, au titre du collège des grands électeurs, aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de :

- Julien THELLIER,
- Michèle MASSE,
- Céline DESSIMOND,
- Cédric DAUDUIT.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### **Les candidatures enregistrées**

Une seule liste a été présentée : la liste « Majorité d'Orléat » composée de :

- 1 - Laurent DOLCEMASCOLO,
- 2 – Elisabeth BRUSSAT,
- 3 – Christian ROBIN,
- 4 – Patricia LACHAMP,
- 5 – Cédric DAUDUIT,
- 6 – Sophie CARRE,
- 7 – Daniel MAURIN,
- 8 – Ariane ALBARIC.

Après enregistrement de la liste candidate, il est procédé au vote sans débat à bulletin secret.

#### **Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

La liste « Majorité d'Orléat 2017 » a obtenu 15 voix.

La liste « Majorité d'Orléat 2017 » ayant obtenu la majorité absolue, la liste de ses membres, dans l'ordre (5 délégués puis trois suppléants), sont proclamés élus en qualité de délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.

La transmission des résultats du vote est faite par Céline Dessimond, au siège de la Compagnie de Thiers (24, avenue Léo-Lagrange) à l'issue du dépouillement, le soir de la séance du Conseil.

### **Horaires de l'école - Rentrée 2017 / 2018**

Madame le Maire rappelle que le conseil d'école s'est prononcé majoritairement, lors de la réunion du 15 juin 2017, pour la reprise de l'école sur quatre jours et la suppression des Temps d'Activité Périscolaire. Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la décision du Conseil d'école et décide de revenir à la semaine des quatre jours selon le rythme scolaire suivant à partir de la rentrée scolaire 2017 /2018 : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 / 12 h et 14 h / 16 h 30.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches auprès l'éducation Nationale et des autres partenaires pour mettre en place ce nouveau calendrier scolaire.

*Vote : Pour : 11 (dont un pouvoir) - Contre : 2 (Ariane ALBARIC et Richard PONCEPT) - Abstention : 2 (Elisabeth BRUSSAT et pouvoir).*

### **Personnel municipal - Régime indemnitaire RIFSEEP**

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. Les collectivités ont obligation de le mettre en place. Madame le Maire rappelle les principes de ce nouveau régime (le RIFSEEP se compose en deux parties : l'IFSE et le CIA). Après présentation des incidences sur la gestion de la masse salariale, la Municipalité, à l'unanimité, approuve la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP pour l'ensemble du personnel municipal et autorise Madame le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour sa mise en place.

### **Piscine – Clôture de la Régie**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la piscine municipale est gérée depuis le mois de juin 2017 par la SARL Chollet (également gestionnaire du camping et du restaurant Le Plaisance, situés sur la Base de Loisirs d'Orléat). La Mairie n'ayant plus à gérer les entrées des piscines, il appartient à la municipalité de clore la régie correspondante. Madame le Maire précise que la délibération sera adressée au Trésorier Principal de Lezoux pour suite à donner.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 h 30.**

Validation : EB le 19/07/2017.